

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
 Réclames..... 1 fr.
 Annonces anglaises..... 0 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
 Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
 Autres départements..... 5 fr. 14 fr.
 Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Paris, 2 octobre.

Quoique l'ouverture de la session soit fixée au 28 octobre, les travaux parlementaires proprement dits ne commenceront que plusieurs jours après cette séance d'inauguration.

Le vendredi 28, la Chambre se réunira sous la présidence de son doyen d'âge, M. Guichard, député de l'Yonne, procédera à l'élection de son bureau provisoire et suspendra sa séance publique pour se réunir dans ses bureaux. C'est là, en effet, que, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer, se fera le travail préparatoire de la vérification des pouvoirs. Les rapporteurs nommés dans les bureaux reviendront ensuite lire leurs rapports à la Chambre, qui statuera sur les conclusions qui lui seront présentées.

La Chambre ne sera constituée que quand elle aura validé les pouvoirs de la moitié plus un de ses membres, c'est-à-dire de 279 membres.

Cette occupation occupera certainement quatre ou cinq séances, ce qui conduira jusqu'au 4 ou 5 novembre, car il faut décaler des jours de séance le dimanche 30 octobre et le mardi 1^{er} novembre, qui sont jours de chômage.

La Chambre constituée élira son bureau définitif; c'est à ce moment seulement que le président de la République enverra son message. C'est en effet un usage constant que le pouvoir exécutif n'entre en communication avec une Chambre que quand elle est officiellement constituée.

C'est également ce moment que le nouveau ministère qui — d'après ce que l'on assure et contrairement à toute logique — doit être formé avant l'ouverture de la session, attendra pour communiquer au Parlement, et en particulier à la Chambre des députés, de qui il relève plus particulièrement, son programme politique.

Alors s'engagera nécessairement, par voie d'interpellation ou autrement, un débat sur le programme du ministère. Et c'est par l'issue de ce débat qu'on pourra juger si le nouveau cabinet possède ou non la confiance de la représentation nationale.

Telle est la marche que vont suivre les choses au début sur la session. Quant à l'ordre que suivront ultérieurement les travaux parlementaires, il est à peu près impossible de le

prévoir. La Chambre étant nouvelle, n'hérite en rien des sessions précédentes; il y a au point de vue de la matière parlementaire table rase, et il faudra que l'initiative des députés et celle du gouvernement viennent fournir successivement des aliments pour les séances publiques. Or, il est impossible de prévoir quels projets de loi et quelles propositions seront déposés et discutés en premier lieu.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 2 octobre 1881.

Les négociations pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce et de navigation entre la France et la Belgique se sont ouvertes au ministère des affaires étrangères, en présence de M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, et de M. le comte de Choiseul, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

La Belgique était représentée par M. le baron Beyens, ministre plénipotentiaire; M. le baron Lambermont, ministre plénipotentiaire et secrétaire général du ministère des affaires étrangères à Bruxelles; M. Kindt, inspecteur général de l'industrie, et M. Defacqz, inspecteur général des douanes.

Les commissaires français étaient: M. Ambaud, directeur général des douanes; M. Marie, directeur du commerce extérieur; M. Mariani, directeur des affaires commerciales et M. Ramond, administrateur des douanes.

Les fonctions de secrétaires ont été confiées à M. Bruvser, rédacteur au cabinet du ministre des affaires étrangères et à M. de Gournay, attaché au sous-secrétariat d'Etat.

Après avoir, au nom du gouvernement de la République, souhaité la bienvenue à la délégation belge, M. le ministre du commerce a exprimé l'espoir de voir rapidement aboutir des négociations qui auront pour résultat de resserrer les liens de cordiale amitié qui unissent depuis si longtemps les deux pays.

M. le ministre de Belgique à Paris s'est fait l'interprète des mêmes sentiments qui animent la délégation belge. M. le baron de Lambermont a ensuite indiqué les points généraux et spéciaux qui doivent faire l'objet des travaux de la commission.

D'après ces exposés des demandes de la Belgique, il ne semble pas douteux qu'une entente ne puisse bientôt s'établir, à la satisfaction des deux pays.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 2 octobre.

M. DE FREYCINET AU MINISTÈRE

Le bruit court que M. de Freycinet serait décidé d'accepter la présidence du conseil des ministres succédant à celui de M. Jules Ferry si ce dernier donnait sa démission ou succombait devant la Chambre.

L'UNION RÉPUBLICAINE DE LA CHAMBRE

On annonce que plusieurs membres de l'union républicaine se proposeraient de demander au gouvernement des explications sur le retard apporté à la convocation de la Chambre ainsi que sur les événements d'Afrique.

Leur but serait de disputer à l'extrême gauche l'initiative d'un débat impérieusement réclamé par l'opinion publique.

LE SUCCESSION DU DOCTEUR CHAVOIX

Parmi les nombreux candidats qui briguent la succession du docteur Chavoix, député, mort il y a quelques jours, on cite M. Pascal Duprat, ancien député des Bagnolles.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

Paris, 2 octobre. — Riaz-Pacha, en route pour Nice, a eu une conversation avec le correspondant d'un journal autrichien.

Dans cette conversation, l'ancien ministre du khédive a exprimé sa conviction que la crise égyptienne est seulement ajournée et non passée et arrangée.

Les régiments égyptiens sont, a-t-il dit, aux mains de chefs qui sont les instruments de la Porte et du sultan. Les officiers révoltés, pense Riaz Pacha, ne se contenteront pas de sa démission, ni de ce qu'ils ont obtenu jusqu'ici.

Ils réclameront bientôt davantage.

— On parle beaucoup d'un article du Standard, dont voici la conclusion :

Le peuple français peut tenir pour certain que nous ne voulons ni envahir, ni occuper, ni annexer l'Égypte. Mais nous ne permettrons à aucune autre puissance de le faire, et nous ne consentirons pas à exécuter l'opération de concert avec aucune autre.

L'Égypte peut rester comme elle est, — très bien, si on peut, sans inconvénient, lui accorder plus d'indépendance. — très bien encore.

Mais si ce n'est pas possible; si la politique et l'autorité militaire extérieures devaient grandir dans ce pays, il faut que ce soit la nôtre et la nôtre seule.

Ce que lord Beaconsfield disait de l'Angleterre et de la Russie à propos de l'Asie centrale, nous pouvons le dire de la France et de l'Angleterre, à propos de l'Égypte. Nous espérons qu'il y a assez de place en Égypte pour l'Angleterre et la France; mais il nous faut la place que nous réclamons.

Le Caire, 2 octobre. — Le régiment nègre est parti ce matin à onze heures pour Damiette. La musique jouait l'hymne du khédive.

Beaucoup d'officiers appartenant aux autres régiments ont reconduit leurs camarades jusqu'à la gare, où se trouvait, d'ailleurs, peu de monde.

Le départ s'est effectué sans incident. La tranquillité est parfaite.

Les élections à la réunion

Paris, 2 octobre.

Le courrier de l'île de la Réunion, arrivé avant-hier à Paris, et qui a quitté la colonie le mercredi 7 septembre, annonce que l'on y était en pleine période électorale, et que les élections devaient avoir lieu le dimanche suivant, 11 septembre. Nous ne pouvons donc tarder à en connaître le résultat.

La colonie avait appris avec enthousiasme le vote de la Chambre et du Sénat qui lui restituait son

second député, que l'Assemblée de Versailles avait supprimé.

Le député sortant, M. de Mahy, n'ayant pu se rendre auprès de ses commentants leur avait télégraphié qu'il se portait dans la deuxième circonscription, où est sa ville natale. Aucune candidature n'a été opposée à la sienne.

Mais dans la première circonscription cinq candidats se sont trouvés en présence: M. Dufour Brunet, ancien conseiller général, conseiller à la cour d'appel, récemment nommé procureur général des établissements français de l'Inde, mais qui n'avait pas encore quitté la Réunion; M. Charles Dumas de Vaulcompte, conseiller général; M. Camille Jacob de Cordemoy, ingénieur du port de Saint-Pierre, conseiller général; M. Thomy Lahuppe, avocat, rédacteur en chef du *Moniteur de la Réunion*, conseiller général; M. Fortuné Naturel, avocat du gouvernement, conseiller général. Ce dernier s'intitule républicain conservateur et promet de ne pas conspirer contre la République.

Les quatre autres candidats sont des républicains de la veille, de la nuance Union républicaine. MM. Lahuppe et Jacob s'étant désistés, la lutte s'est circonscrite entre M. Brunet et M. Duresau, dont les chances sont à peu près égales. M. Naturel n'a aucune chance.

Dans la deuxième circonscription, le clergé réactionnaire préconise l'abstention, afin d'enlever à M. de Mahy d'arriver au premier tour. Un financier cléricale a promis de dépenser cent mille francs pour faire échouer M. de Mahy. Si une nouvelle de la dernière heure se confirme, le financier qui ne pardonne pas à M. de Mahy la réforme monétaire opérée dans la colonie par la métropole, aurait enfin trouvé, dans un prêtre jésuite, le candidat selon son cœur. Un abbé Legall, ex-aumônier du lycée destitué pour avoir protesté violemment contre la fermeture d'une chapelle de jésuites, aurait déclaré, après s'être livré à de furieuses prédications, accepter la candidature contre M. de Mahy que ces messieurs ont juré d'exclure à tout prix du Parlement.

EN AFRIQUE

Les armements

Marseille, 2 octobre. — L'effectif total des troupes embarquées hier est de 6 officiers supérieurs, 40 officiers subalternes, 1,000 sous-officiers, caporaux et soldats, plus 193 chevaux. Toutes ces troupes vont à Tunis.

M. le général d'Aubigny, qui se rend à la même destination, est parti en même temps.

M. Barry, colonel d'état-major, présidait à l'embarquement de ces troupes, qui s'est effectué sans incident.

Au moment où le navire levait l'ancre, tous les soldats, debout sur le pont, ont entonné la *Marseillaise* aux applaudissements du nombreux public qui stationnait sur le quai de la Joliette et sur les jetées.

Les embarquements continueront dans notre ville les 3 et 4 octobre.

La colonne de Constantine

Bône, 2 octobre. — Le 4^e hussards, qui était en garnison à Sétif et à Batna, est parti formé de 2 escadrons de guerre, dans la direction de Tebessa et de Negrin.

Le bruit court que le général Ritter monte-

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 75

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

— Il s'agit, avait-il dit, de regagner le temps perdu. Il comptait le regagner en art, mais il n'avait pas donné vingt coups de pinceau, lorsqu'un petit apprenti monta le prévenir qu'un monsieur le demandait en bas.

— Et un homme un peu cossu, même, ajouta le gamin, tout ce qui se fait de mieux dans le grand genre. Fort contrarié d'être dérangé, André abandonna son ciseau et descendit, mais toute sa mauvaise humeur se dissipa lorsque, sur le trottoir, il aperçut M. de Breulh-Faverlay.

C'est avec l'empressement le plus sincère et le plus vif que André s'avança vers M. de Breulh.

Sa reconnaissance était grande pour ce généreux gentilhomme, qui après s'être effacé devant lui avec tant d'abnégation, devenait l'auxiliaire le plus utile et le plus dévoué de ses espérances.

— Ah!... voilà qui est bien, monsieur, s'écria-t-il, de sa voix la plus joyeuse, merci de vous être souvenu de moi.

Et montrant ses mains, déjà toutes blanches de plâtre, il ajouta :
— Vous m'excuserez de ne pas vous les tendre, le métier, voyez-vous...

Les paroles expirèrent sur ses lèvres. Il remarquait enfin l'expression soucieuse du visage de M. Breulh, et son silence contrainct.

— Qu'y a-t-il? demanda-t-il tout inquiet. Mille de Mussidan aurait-elle eu une rechute?

M. de Breulh hochait tristement la tête. Il n'y avait pas à se méprendre à ce mouvement, il signifiait clairement :

— Plût à Dieu qu'il n'y eût que cela!...
Hormis cela, pourtant, André n'apercevait rien qui pût l'atteindre gravement. Aussi n'interrogea-t-il pas, il attendit.

— Voici deux fois déjà que je viens vous chercher, mon cher ami, reprit le gentilhomme; il est indispensable que nous causions. Il s'agit d'une affaire bien importante et qui exige une prompté détermination. Avez-vous quelques instants de liberté?

— Mais... je suis à vos ordres, répondit le jeune peintre, surpris et troublé.

— En ce cas, remontons jusque chez moi. Je n'ai pas ma voiture, mais c'est à peine si nous en avons pour un quart d'heure de chemin.

— Je vous suis, monsieur. Je vous demanderai seulement une minute, le temps d'escalader quatre étages.

— Avez-vous donc des ordres à donner là-haut?
— Non, monsieur.
— Eh bien! alors?
— Je voudrais reprendre un vêtement plus présentable.

M. de Breulh eut un geste d'insouciance.
— A quoi bon? fit-il. Est-ce que cela vous gêne ou vous fâche, de sortir ainsi?
— Moi? non, certes; j'y suis accoutumé; c'est à cause de vous, monsieur...
— Oh! alors, en route, hâtons-nous.
— Mais, monsieur, on va vous remarquer...
— On me remarquera...

— Il se peut qu'on dise...
— Bast! laissez dire.
Et sans attendre une nouvelle objection de André, il lui prit le bras et l'entraîna.

Evidemment, les prévisions du jeune peintre étaient justes.

Les nouveaux amis n'avaient pas fait dix pas, que dix personnes déjà s'étaient arrêtées pour regarder cet homme si élégant, qui avait la tournure d'un duc et pair d'Angleterre, donnant familièrement le bras à ce garçon, dont la blouse était toute maculée de tache de plâtre et qui était coiffé d'un chapeau gris, de feutre mou.

Cet effet produit, le gentilhomme ne pouvait pas ne l'avoir pas prévu.

Les hommes placés en vue comme lui sont peu suspects d'étourderie.

Sûrs que leurs moindres actes seront commentés, ils s'exercent et s'habituent à résister aux entraînements du premier mouvement.

Si donc M. de Breulh se montrait au bras de André avec une sorte d'affection, c'est qu'il entraînait dans ses vues de faire parler de cette amitié surprenante.

Il savait qu'on ne manquerait pas de s'informer et il se proposait de répondre au curieux, de façon à servir puissamment le talent et l'avenir du jeune peintre.

Mais cette démarche semblait trop voulue et préméditée pour ne pas intriguer profondément André.

Il se sentait en route, et s'enfermèrent dans la bibliothèque.

Là, M. de Breulh ne laissa pas languir son jeune ami :

— Ce matin, vers midi, commençait-il aussitôt, comme je traversais l'avenue de Matignon, j'ai aperçu Modeste, qui, depuis plus d'une heure, vous guettait.

— Ah! ce n'est pas ma faute si j'ai manqué au rendez-vous...
— Peu importe. En m'apercevant, Modeste est venue à moi. Elle désespérait de vous voir, et, sachant quelle amitié nous unit, elle m'a chargé de vous faire tenir une lettre de Mlle de Mussidan.

André frissonna. Cette lettre ne pouvait annoncer que quelque grand malheur, il le sentit au ton de M. de Breulh.

— Où est-elle? demanda-t-il?
M. de Breulh la lui tendit en disant :

— Du courage, mon ami, du courage!...
D'une main que l'émotion faisait plus tremblante que celle d'un vieillard, André brisa l'enveloppe et lut :

« Mon ami,
« Je vous aime, et jamais, je le sens, je ne cesserais de vous aimer de toutes les forces de mon âme.
« Mais il est de ces devoirs sacrés auxquels une Mussidan ne saurait se soustraire. Je les remplis, car, dût-il m'en coûter la vie.
« Nous ne nous reverrons jamais, et cette lettre est la dernière que vous recevrez de moi.
« Avant peu, sans doute, vous apprendrez mon mariage. Plaignez-moi. Si grand que puisse être votre désespoir, il ne sera rien comparé au mien.
« Dieu ait pitié de nous! Essayez de m'oublier, André. Moi, je n'ai pas même le droit de mourir... »

rait à Constantine prendre le commandement de la division, en remplacement de M. le général Forgemol, qui prendra celui de la colonne. J'ai de mauvaises nouvelles à vous donner sur l'état sanitaire du bataillon du 123. Ce malheureux bataillon a été caserné pendant un certain temps à la caserne du Grand-Couvent, à Toulon, et y aurait pris le germe de la maladie qui le décime si cruellement.

Il est campé dans la montagne de l'Edough, et les voitures d'ambulances qui en descendent apportent chaque matin de nouveaux malades. Une ration extraordinaire journalière de vin de quinquina leur a été accordée par ordre supérieur. C'est là une excellente mesure que l'on devrait rendre générale.

La campagne qui s'organise sera longue et pénible, l'objectif est Kairouan, et il faudra, à partir de Negrin, faire de longues étapes dans le désert. On attend un peu que les pluies puissent avoir au moins rempli les puits des oasis que l'on rencontre sur la route. La colonne n'aura pas moins de 700 kilomètres d'étape à fournir. Les troupes que j'ai vues hier et celles parties sont pleines de patriotisme et d'entraîn.

Les deux bataillons du 70^e et du 90^e qui ont débarqué de l'Européen font un séjour de courte durée. Ils sont casernés aux Santons ou campés et partiront vendredi ou samedi au plus tard.

Le temps s'est sensiblement rafraîchi, mais les troupes débarquant ici trouveront le changement de température assez chaud. Nous avons 24 à 30^e de chaleur pendant la journée. Les nuits sont très fraîches et on supporte facilement la couverture.

Nouvelles diverses

Alger, 2 octobre. — On s'occupe avec une très grande activité d'organiser l'expédition pour le 15 octobre. On paraît éprouver certaines difficultés à se procurer le nombre de chameaux nécessaires.

— La première locomotive va arriver au Kreider. La construction de la ligne a marché avec une rapidité prodigieuse. Le général Delebecque, qui doit assister à l'inauguration de la ligne, est parti d'Oran hier à midi.

— Un combat aurait lieu entre les contingents de Bou-Amema et les gnomiers des tribus des Berber; quelques hommes du parti de l'agitateur auraient été tués. Si-Kaddour serait venu rejoindre Bou-Amema dans le but de le réconcilier avec cette tribu.

— Bou-Amema est, paraît-il, à Taftala; il se disposerait à faire subir aux Abd-el-Kerine et aux Derraya-Garaba le même sort qu'aux Harrar, c'est-à-dire à les razzier; les caïds de ces tribus se sont réfugiés à Oran.

— Si-Sliman se disposerait à rejoindre Bou-Amema; il cherche à expédier ses tentes dans le Sud. On n'a aucune idée de la direction qu'il prendra; il a des grooms importants formés par les tribus qui le soutiennent, notamment par les Trafis et les Rezaïna, tous prêts à commencer les hostilités.

— A Géryville, le bruit a couru qu'une alliance était conclue entre Bou-Amema, Kadour et Si-Sliman.

— Un avis du Sud oranais dit que la situation se maintient très favorable et qu'il n'y a aucune entente entre Si-Sliman et Bou-Amema.

Les événements de Sfax

Tunis, 2 octobre. — La commission d'enquête relative aux événements de Sfax a résolu de rejeter toute demande d'indemnité pour les bijoux et valeurs par suite des réclames exagérées de certaines personnes, notamment d'un Autrichien qui demandait 250,000 fr., bien qu'il eu sauvé sa caisse mais encore une partie de ses effets.

Paris, 2 octobre. — Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre à une batterie du 32^e d'artillerie de partir pour Tunis. Cette batterie prendra à Toulon deux pièces et tout un

matériel de siège. C'est, croyons-nous, la première fois que l'on envoie des pièces de siège en Tunisie.

La colonne Sabattier

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante de M. le général Saussier :

Commandant 19^e corps à guerre

Le 25 septembre, le général Sabattier a rencontré les dissidents lors de sa reconnaissance sur Bou-Hamilla, où nous avions été prévenus que se portaient les ennemis.

Le 28^e bataillon de chasseurs qui était à l'avant-garde les a poursuivis de ses feux sur un parcours de 1,500 mètres environ, et leur a fait subir des pertes sensibles. Il a ramené 5 chevaux et n'a eu qu'un homme blessé.

Le lendemain matin, dans son mouvement en avant, le général est arrivé jusqu'au camp des dissidents, mais ils l'avaient abandonné pour se réfugier dans le Djebel-Souk-el-Arba, où le général ne pouvait espérer les rejoindre.

Pendant le marché, il a razzé tous les douars des rebelles qu'il a rencontrés, et a ramené environ 70 bœufs et 200 moutons.

Les Riah et les Trabelsi demandent l'aman. L'affaire du colonel Laroque est confirmée. Il a attaqué l'ennemi, qui s'était approché du Kef, et il a repoussé jusqu'à 12 kilomètres dans la direction de Nebeur. L'ennemi avait environ 400 chevaux et 1,200 fantassins.

Il n'y a eu aucune perte de notre côté.

Dernières nouvelles

Tunis, 2 octobre. — M. Roustan est revenu avec pleins pouvoirs pour terminer rapidement toutes les questions.

La marche sur Kairouan commencera vers le 12 octobre.

Les préparatifs sont très actifs. L'état sanitaire s'est amélioré, le temps s'est très rafraîchi et quelques pluies sont tombées.

La situation d'Ali-Bey est moins critique; ses canons tiennent les insurgés en respect.

Informations

Paris, 2 octobre.

Le mouvement judiciaire

Nous croyons savoir que le mouvement judiciaire, plusieurs fois annoncé, comme étant à la veille de paraître, ne sera publié que vers le 15 octobre dans le *Journal officiel*.

Ce mouvement portera principalement sur le personnel des parquets.

Les manifestations légitimistes
Les rapports parvenus des départements au ministère de l'intérieur constatent que, partout, les manifestations légitimistes organisées pour célébrer le soixante et unième anniversaire du comte de Chambord, se sont accomplies au milieu de l'indifférence générale.

Malgré les appels multipliés des comités et de la presse royaliste, sur presque tous les points, les réunions, autour desquelles les journaux font tant de tapage, n'ont pas dépassé les proportions d'une réunion intime.

Un autre fait important à signaler : A Sainte-Anne-d'Auray, le centre principal de cette agitation factice, les manifestations n'ont pas dépassé le chiffre de 3500, c'est-à-dire la moitié du chiffre de l'année dernière.

En dehors des vides qui se produisent normalement dans les rangs d'un parti qui ne se recrute plus depuis longtemps, cette énorme différence peut s'expliquer par l'excommunication qui vient d'être lancée au nom du « Roy » par les *leaders* de l'intransigence blanche contre les monarchistes libéraux.

L'incident de Billing

M. de Billing, premier secrétaire d'ambassade, se considérait comme diffamé par des articles parus récemment dans l'*Evénement*, a sollicité et obtenu de son chef hiérarchique, M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux, M. de Labryère, rédacteur de ce journal.

Réunion de socialistes

Une réunion des socialistes de Paris a eu lieu pour décider la mise en accusation du ministère. Elle a voté par 2,000 voix contre 3, un grand meeting dans lequel les moyens d'obtenir le jugement des ministres seraient cherchés.

Un banquet royaliste

L'autorité s'est émue du banquet royaliste du 6 octobre, de La-Roche-sur-Yon, qui doit être présidé par l'évêque de Luçon.

Un avertissement envoyé à l'évêque, lui rappelant qu'il est fonctionnaire salarié de la République, n'a pas eu d'effet.

Incident Lullier-Humbert

On annonce qu'à la suite de la réunion de l'Elysée-Montmartre, M. Lullier doit envoyer ses témoins à M. Humbert, qu'il accuse de dénonciation mensongères.

Un duel politique

A la suite d'une lettre de M. Salis, député de Cotte, publiée dans les journaux de Montpellier, lettre qui visait M. Lisbonne, député sortant, et qui lui semblait injurieuse, des témoins furent constitués.

MM. Antier et Audibert pour M. Lisbonne, MM. E. Jourdan et E. Aussel pour M. Salis, ont rédigé un procès verbal qui se termine ainsi :

Les témoins soussignés, après les déclarations franches et loyales des deux parties, vu les circonstances qui ont amené ce regrettable incident, estiment en toute conscience que l'honneur de leurs clients respectifs ne saurait être considéré comme atteint.

En conséquence, ils déclarent qu'il n'y a pas lieu à une rencontre.

Ce procès-verbal paraît devoir clore l'incident d'une manière pacifique.

Le congrès géologique international

La commission du congrès géologique international, chargée de dresser la carte géologique d'Europe, est ainsi composée :

MM. Mossio, pour l'Autriche; Daubrée, pour la France; Giordano, pour l'Italie; M. Topley, pour l'Angleterre; M. Demoulin, pour la Russie.

M. Rennevier, rapporteur.

MM. Beyrich et Hauchecorne sont chargés de la direction de l'exécution.

Les questions de l'unification des procédés graphiques et de la coloration des cartes ont été résolues.

Les statuts de la société géographique italienne ont été approuvés. M. Nenighini est nommé président de cette société.

Congrès phylloxérique de Bordeaux

Le Congrès phylloxérique de Bordeaux s'ouvrira le lundi 10 octobre, à 9 heures du matin, salle de l'Alhambra.

Il y aura deux séances par jour, les 10, 11, 12 et 13 octobre.

On fera des excursions les 14 et 15 suivants.

Petites nouvelles

La nomination de M. le vice-amiral Garnault au conseil d'amirauté ne modifie en rien le projet relatif à M. le vice-amiral Bonie : cet officier général doit être prochainement remplacé à Brest et appelé à Paris.

— Il est question de créer un petit journal conservateur à un sou qui paraîtrait dans une autre partie de la journée que le *Petit Moniteur*.

— Un sculpteur de talent, M. Adolphe Cérémonie, vient de mourir à Levallois-Perret.

— M. Camille Pelletan, élu député à Paris et à Aix, opte pour les Bouches-du-Rhône.

Etranger

Suisse

Incendie d'un village

Genève, 2 octobre. — Un village du canton de Vaud, Burigny (district de Rolle), a été en partie détruit par un incendie.

En quelques minutes, malgré la promptitude des secours, les flammes ont pris un immense développement, et 17 maisons ont été entièrement détruites; 23 ménages et environ 70 personnes se trouvent sans abri.

Le feu a éclaté sur quatre points à la fois, ce qui explique la rapidité avec laquelle il s'est propagé, malgré l'absence de vent.

On croit que la malveillance n'est pas étrangère à cet événement. Des lettres de menace avaient été écrites. Deux habitants du village, sur lesquels planent des soupçons, ont été arrêtés.

Allemagne

L'entrevue des deux empereurs

Berlin, 2 octobre. — Malgré les démentis officiels, on croit positivement que l'entrevue des deux empereurs de Russie et d'Autriche aura lieu.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* continue sa polémique violente contre les journaux qui ont publié des extraits de la brochure du député Hanra contre Bismarck. D'après la feuille officielle, la *Gazette nationale* puiserait ses informations diplomatiques dans les estaminets.

Turquie

Mesures contre le choléra

Constantinople, 2 octobre. — M. Tissot a fait, auprès de la Porte, des démarches pressantes, au sujet des mesures préventives à prendre contre le choléra.

LES JÉSUITES EN SUISSE

On nous écrit de Berne :

Depuis quelques jours, la présence de jésuites dans plusieurs cantons suisses avait été signalée.

On connaît déjà la lettre de blâme envoyée par le conseil fédéral au gouvernement fribourgeois, qui avait toléré un père jésuite sur son territoire et l'avait même laissé fonctionner dans une cérémonie publique. C'était une violation flagrante de la Constitution fédérale qui dit, article 51 :

« L'ordre des jésuites et les Sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent être reçus dans aucune partie de la Suisse, et toute action dans l'église et dans l'école est interdite à leurs membres. »

Depuis lors, on a appris que le canton de Vaud possédait, lui aussi, un membre de la célèbre Société, et que ce personnage exerçait des fonctions ecclésiastiques à Montreux.

Le chef de l'Etat vaudois s'est ému de ce fait. Il a délégué immédiatement le chef du département de l'instruction publique et des cultes, qui a dû faire une enquête sévère.

Il résulte des recherches faites par M. le conseiller d'Etat Boiceau, que le fait allégué est exact et que l'abbé de Week, signalé comme desservant la chapelle de Montreux, est un père jésuite dont la présence à Fribourg avait, il y a quelque temps, attiré l'attention publique.

La chapelle de Montreux, faisant partie de la paroisse catholique de Vevey, dont le curé est nommé par le conseil d'Etat, en vertu des dispositions de la loi du 27 juin 1810, le desservant provisoire de la chapelle de Montreux se trouve, par conséquent, fonctionner comme vicaire du curé de Vevey, seul ecclésiastique romain reconnu par l'Etat.

C'est à ce curé que le chef du département des cultes, agissant conformément aux instructions qui lui avaient été données, a signifié qu'il lui était interdit de se faire subsidier à Montreux par l'abbé de Week, auquel il est défendu d'exercer aucune fonction ecclésiastique dans le canton.

Cet ordre est immédiatement exécutoire, et, sur rapport du département de l'instruction publique et des cultes, il vient d'être confirmé par le conseil d'Etat.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPECIAL DE LA RÉPUBLIQUE DU RHODÉ

ISÈRE

Dangereuse méprise

Grenoble, 2 octobre. — Un accident est arrivé cette nuit, au numéro 95 du cours Berriat.

Le nommé Joseph Rosset, âgé de 58 ans, s'étant levé endormi et croyant ouvrir la porte de sa chambre, ouvrit la fenêtre qui est de plein pied avec un petit toit, qui donne dans une cour située derrière la maison, et tomba ainsi d'une hauteur de trois mètres.

Des voisins entendant ses gémissements, accoururent et le transportèrent sur son lit.

M. Richard, pharmacien, appelé aussitôt, lui prodigua les premiers soins.

Son état n'inspire pas d'inquiétude sérieuse.

Ouvriers teinturiers en peaux

La chambre syndicale des ouvriers teinturiers en peaux de Grenoble invite la corporation à assister à la réunion qui aura lieu lundi prochain, 3 octobre, à 6 heures précises du soir, à l'ancienne faucille, place de la Halle.

ORDRE DU JOUR

Versement des cotisations.
Question urgente concernant les ouvriers en grève de Bruxelles, etc., etc.

Le secrétaire, J. DEMAGISTRE.

Empoisonnement par les champignons
Le hameau du Picherat, commune de Voiron, est encore sous la douloureuse impression d'un double empoisonnement, survenu dans les circonstances suivantes :

Mardi dernier, un cultivateur de l'endroit, le sieur Pommiers, renommé dans le pays, reconnu pour un connaisseur et qui faisait même le commerce des

« Encore une fois, ô mon unique ami, la dernière, adieu !... »

« SABINE. »

Si M. de Breulh avait tenu à amener André jusque chez lui, c'est que sachant à peu près, par Modeste, le contenu de cette lettre, il s'attendait à quelque crise déchirante de douleur. Il s'abusait.

André, à cette lecture, devint livide; ses yeux, pendant cinq secondes, eurent une affreuse expression d'égaré; un spasme nerveux le secoua, mais il ne laissa pas même échapper une exclamation.

C'est avec un geste automatique, pour ainsi dire, qu'il tendit la lettre à M. de Breulh en lui disant : — Lisz-l...

Le gentilhomme obéit, plus effrayé du calme de André que de la plus terrible explosion...

— Il ne faut pas vous laisser abattre, mon ami, commença-t-il.

André se redressa fièrement, le regard étincelant.

— Moi !... s'écria-t-il, me laisser abattre ! Vous m'avez mal jugé. C'est vrai, quand je croyais Sabine mourante, je pleurais comme un enfant. Je sais homme à l'heure du combat et du danger !...

M. de Breulh ouvrit la bouche pour répondre, mais déjà il poursuivait :

— Qu'est-ce que ce mariage que Mlle de Mussidan m'annonce comme sa condamnation à mort ? On allait donc rompre avec vous quand vous avez rompu. Peut-on espérer un parti plus brillant ? Non. D'où vient donc ce prétendant qui soudain est agréé ? Elle n'en avait pas ouï parler quand elle vous a confié notre secret. Quel affreux événement est survenu depuis ? Ma noble et vaillante Sabine n'est pas de ces filles faibles et lâches qu'on marie contre leur volonté. Elle me l'a dit cent fois : « Si on voulait me contraindre, je sortirais en plein midi de l'hôtel de mon père pour n'y plus rentrer. » Et c'est

elle qui changerait ainsi ? Ah !... tenez, nous sommes victimes de quelque abominable machination...

Toutes ces réflexions de André, M. de Breulh les avait faites, d'autant que s'il avait dit la vérité il n'aurait pas dit toute la vérité.

C'est bien à lui et non au jeune peintre que Modeste avait tenu à remettre le billet de Sabine.

Avertie de la résolution de sa jeune maîtresse, sans en connaître les raisons, la fidèle servante avait senti son sang se glacer dans ses veines, à la seule pensée des extrémités auxquelles le désespoir pouvait pousser André.

Elle avait donc guetté M. de Breulh, et après lui avoir conté tout ce qu'elle savait, elle avait ajouté, non sans fondre en larmes :

— Vous êtes son ami, Monsieur, au nom du ciel, surveillez-le.

De là, toutes les précautions de M. de Breulh, précautions inutiles, il le reconnaissait à l'intrépide sang-froid du jeune peintre. Loin de s'abandonner, il se raidissait contre le malheur, et tout en en mesurant, sans illusions, l'étendue, il songeait évidemment à y trouver un remède.

— Vous avez dû remarquer, Monsieur, reprit bientôt André, cette coïncidence étrange de la maladie de Mlle de Mussidan et de sa lettre désolée. Vous la quittez gaie et souriante, heureuse de votre magnanimité, et une demi-heure plus tard, à peine, elle tombe comme foudroyée. D'horribles convulsions nerveuses la mettent un moment entre la vie et la mort; puis, à peine revenue à la raison et au sentiment de sa situation, elle m'écrit cette lettre affreuse...

Le jeune peintre en ce moment était comme transfiguré; l'œil fixe, la pupille démesurément dilatée. Les bras étendus, il semblait suivre dans le vide quelque lueur châtive, à peine saisissable, qui devait le guider jusqu'à la vérité.

— Souvenez-vous, monsieur, poursuivait-il, que

tant que Mlle Sabine a eu le délire, M. et Mme de Mussidan sont restés, à tour de rôle, près de son lit, écartant de la chambre tous les domestiques, ne permettant pas qu'on partageât leurs fatigues. C'est Modeste qui nous l'a dit.

— L'amour propre blessé...

— Non, ne dites pas cela, le jour où vous avez retiré votre parole, M. de Mussidan allait vous demander la sienne; vous ne l'ignoriez pas; on nous l'a affirmé; on nous a donné des preuves.

— C'est au moins la conviction de Modeste.

André se redressa, comme pour donner plus de poids à ses paroles.

— Donc, reprit-il, ce prétendant dont nous parle la lettre qui a surgi soudainement, s'il épousait Mlle de Mussidan, l'épouserait malgré sa volonté à elle, malgré la volonté de ses parents. Pourquoi ? D'où vient à cet homme cette mystérieuse puissance ? Cette influence est trop grande, trop indiscutable, pour être avouable. Si le comte et la comtesse se résignent à cette honte de forcer la main de leur fille, c'est qu'eux mêmes ont la main forcée. Et croyez que la contrainte est purement morale. Sabine n'en souffrirait pas d'autre, je le connais. On lui a montré le sacrifice en lui disant : « Là est le devoir », et elle se sacrifie... Donc cet homme, quel qu'il soit, ne peut être que le dernier des misérables !...

C'était net, précis, indiscutable.

Toutes ces pensées, M. de Breulh les avait vaguement entrevues dans la demi-obscurité du doute, mais il n'en avait pas trouvé la formule.

— Et ceci admis, demanda-t-il, que comptez vous faire ?

Un éclair brilla dans les yeux de André, terrible pour qui connaissait son indomptable énergie.

— Moi, répondit-il, rien pour le moment. Sabine me conjure de l'oublier, j'aurai l'air de lui obéir. Modeste a en moi assez de confiance pour me servir

et se taire. Je saurai attendre, me préparer à la lutte. Le misérable qui en ce moment brise ma vie ne sait pas que j'existe... Là est ma force et mon espoir. Je lui révélerai mon existence le jour où je l'écraierai.

Mais M. de Breulh ne partageait pas cette belle confiance.

— Prenez garde, mon cher André, murmura-t-il, prenez garde, le moindre éclat perdrait votre cause tout à jamais.

Le jeune peintre secoua fièrement la tête.

— Il n'y aura pas de scandale, répondit-il, rassurez-vous. Maintenant, je vois quelle conduite tenir. Dans le premier moment, je m'étais dit : « Dieu que je connaîtrai le misérable, j'irai à lui, je le provoquerai, nous nous battons, je le tuerais ou il me tuera ! » C'était bien simple.

— Malheureux !... c'était rendre votre mariage impossible.

— Peut être, mais ce n'est pas là ce qui m'a arrêté. La vérité est que je ne veux pas qu'il y ait un cadavre entre Sabine et moi, les taches de sang sur une robe de noces portent malheur. Puis, crois-moi, mon épée avec cet homme, s'il est tel que je le soupçonne, tel qu'il doit être, serait lui faire trop d'honneur. Il me faut une vengeance, plus entière, plus complète. Je n'oublierai jamais qu'il a failli tuer Mlle de Mussidan.

Il se recueillit quelques secondes et reprit :

— Pour abuser de son pouvoir comme il le fait, faut que cet homme soit un vil scélérat. On ne de vient pas tout-à-coup un misérable sans honneur et sans entrailles. Sa vie doit être semée de hontes et d'infamies. Eh bien ! je le démasquerai et je lui infligerai une telle flétrissure, qu'il sera obligé de fuir obligé de se cacher.

— Oui, voilà ce qu'il faut faire !...

A suivre

champion, en avait ramassé quelques-uns au pied d'une charmille. Il les ajouta à un ragout et en mangea à midi avec deux de ses filles. Le soir, après leur repas, ils se couchèrent et s'endormirent profondément, lorsque vers le milieu de la nuit, ils furent réveillés par d'épouvantables douleurs qu'ils supportèrent pendant deux jours sans prévenir un médecin. Ce deuxième jour, une des jeunes filles, âgée de 5 ans, rendit le dernier soupir, après avoir enduré un véritable martyre. Un médecin fut alors appelé, mais quelques instants après son arrivée, l'autre jeune fille, âgée de 11 ans, expira à son tour. L'état du père est encore très grave. D'après l'examen de l'homme de l'art, le champignon qui a causé cet empoisonnement est l'orange ciguë, désigné aussi par les mycologues sous les noms d'amanita viridis, agaricus phalloides, espèce qui constitue un des plus violents poisons.

COURSES DE VÉLOCIPÈDES

Les courses de vélocipèdes organisées par le Club des cyclistes de Lyon ont eu lieu hier à 2 heures, sur la place Perrache, avec un plein succès. Une foule d'amateurs se pressait autour de la piste et dans les tribunes. Plus de trente des plus renommés vélocipèdistes, de France, de Suisse et d'Italie, avaient répondu à l'appel du club. Le champ de course, avec tous les coureurs revêtus de costumes des plus coquets, présentait le plus gracieux aspect. Voici le résultat : Course du club. — Distance 2,500 mètres. — Prix 145 fr. : 1° Bolidé, de Lyon ; 2° Fernand, de Lyon ; 3° Sans-Secousse, de Lyon ; 4° Christinini, de Lyon ; 5° Lacourbat, de Desvignes. Course internationale. — Distance 10,000 mètres. — Prix 900 fr. Cette course, la plus importante de la journée, a été courue avec un entrain remarquable. 1° de Civry, champion de France ; 2° Kreol, de Bordeaux ; 3° Delisse, de Paris ; 4° Terrond, de Lyon ; 5° Lorez, de Milan ; 6° Veloce, de Genève. M. de Civry, un tout jeune homme, dont la frêle apparence ne laisse pas soupçonner tant de vigueur, a fait la course en 20 minutes 45 secondes, devançant de plusieurs tours de piste le plus grand nombre des concurrents. Course de tricycles. — Distance, 2,000 mètres. — Prix : 90 fr. — 1° de Civry ; 2° Terrond ; 3° Veloce ; 4° Rochet, de Lyon. Course faite en 4 m. 30. Course de Consolation. — Distance, 3,080 m. — Prix : 155 fr. — 1° Fadigati, de Cremona ; 2° Gras, de Marseille ; 3° Larroque, de Milan ; 4° Collogni, de Milan ; 5° Veloce. Course faite en 6 m. 30. Course handicap ou différentielle. — Distance, 3,700 m. — Prix : 90 fr. — Cette course était imposée aux lauréats des courses précédentes : 1° de Civry ; 2° Fadigati ; 3° Kreil ; 4° Terrond ; 5° Delisse. Course faite en 7 m. 41. On a fort applaudi M. de Civry, qui est arrivé bon premier, malgré une avance considérable qu'il avait rendue à ses concurrents. En somme, excellente journée, et qui n'a été troublée par aucun accident.

LES CONGÉS MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient d'adresser, à la date du 23 septembre 1881, aux commandants des corps d'armée, une circulaire relative aux permissions ou congés qui pourront être délivrés pendant le quatrième trimestre de 1881 pour l'application du service de 40 mois. Voici quelques extraits de cette circulaire : Mon cher général, Les mesures nécessitées par les opérations engagées en Algérie et en Tunisie ne permettent pas d'établir, pour le trimestre prochain, les calculs exacts qui ont servi à fixer le nombre des autorisations d'absence à accorder pour le premier trimestre de 1881, et elles obligent à prendre les dispositions suivantes : a. — Il ne sera délivré aucune permission ou congé au titre du service de quarante mois : 1° Dans les troupes stationnées ou détachées à un titre quelconque en Algérie ou en Tunisie ; 2° Dans les régiments de ligne, bataillons de chasseurs et régiments de cavalerie qui détachent en Afrique des fractions constituées et d'une façon absolue dans le train des équipages, les sections d'administration et d'infirmiers, ainsi que dans le régiment de sapeurs-pompiers de Paris. b. — Les régiments d'artillerie, de pontonniers et de génie (qui ne détachent en Afrique que des fractions d'un effectif faible) ne délivreront des congés ou permissions que dans la mesure compatible avec les exigences du service et de l'instruction. Les autorisations d'absence seront accordées pendant tout l'intervalle compris entre la fin des manœuvres des corps d'armée et le 31 décembre. Les chefs de corps devront y faire participer le plus grand nombre possible d'hommes des classes 1877 et 1878 qui en feront la demande, sans nuire au service, ni à l'instruction. c. — Dans tous les corps de troupes stationnés en France et qui ne se trouvent pas dans les cas visés au titre précédent (b), il sera délivré des congés ou permissions à 58 0/0 de l'effectif des classes 1877 et 1878. L'époque de la durée de ces autorisations et absences seront déterminées dans une instruction sur l'application du service de 40 mois que vous allez recevoir incessamment. Vous ne perdez pas de vue, en ce qui concerne les corps de troupes visés au titre (b) qui précède, que s'il importe de chercher à rentrer autant que possible dans la limite des crédits budgétaires, il n'est pas moins indispensable de satisfaire à toutes les exigences du service et de l'instruction.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Lundi, 3 octobre, 276^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 03 ; coucher, 5 h. 34. Les jours baissent de 2 minutes. Ephémérides (1830). Indépendance de la Belgique. Les anciens sous-officiers, âgés de moins de trente ans et comptant cinq années de service, qui désiraient être employés dans l'administration des manufactures de l'Etat en qualité de commis de surveillance de la culture du tabac, sont informés qu'un concours sera ouvert d'ici à la fin de l'année, à une époque qui sera ultérieurement fixée, et qu'ils peuvent se faire inscrire, pour y prendre part, dans les bureaux de la direction de la manufacture des tabacs à Lyon, où on leur donnera les renseignements nécessaires.

Ceux qui compteraient plus de sept années de services militaires pourront être admis exceptionnellement jusqu'à l'âge de trente-quatre ans. La liste d'inscription sera close le lundi 21 novembre prochain.

On lit dans le Progrès militaire :

On se plaint généralement de l'inégalité de traitement des réservistes qui viennent de faire une période d'instruction dans les régiments. Tantôt les punitions, pour le retard apporté à répondre à la convocation par voie d'affiche, leur sont infligées par les corps, tantôt elles le sont par les commandants de recrutement et même par les généraux. Il en résulte des différences d'appréciation qui paraissent bizarres, surtout à ceux qui sont frappés de plus sévèrement. Ainsi l'on nous cite ce fait : Trois réservistes ayant attendu l'ordre de route pour obéir à la convocation sont arrivés dans le même corps le même jour : l'un a été puni de 15 jours de prison par le général gouverneur de Paris, le second s'est vu infliger huit jours de la même peine par le chef de corps et le 3^e deux jours seulement par le commandant de recrutement. Il est vrai que celui-ci n'a pas le pouvoir de punir davantage. Mais c'est lui qui doit examiner la position des réservistes manquants et prononcer, en premier ressort, une punition qui serait ensuite augmentée, s'il y avait lieu, par le général commandant le corps d'armée. L'infraction à cette règle amène les anomalies que nous signalons, et il est urgent que la 2^e direction y remédie par une instruction ne laissant plus de place à l'arbitraire.

Dans le but de permettre de reconnaître les hommes tués ou grièvement blessés en campagne, le ministre de la guerre vient de décider que tout militaire sera pourvu en temps de guerre d'une médaille dite plaque d'identité.

Cette plaque est en maillechort 1^{er} titre. Elle est de forme ovale et des dimensions suivantes : 35 millimètres de longueur sur 25 de largeur et 1 d'épaisseur. De chaque côté, la ligne du grand diamètre est indiquée par une légère rainure. La plaque est percée sur cette ligne, et à deux millimètres du bord, d'un trou de trois millimètres et demi de diamètre destiné à recevoir le cordon de suspension. Quelques jours avant leur séparation, les Chambres avaient voté un crédit pour la confection de ces plaques d'identité.

Voici quelques nouveaux détails sur l'incendie qui a dévoré la scierie à vapeur de M. Delage, rue du Colombier.

Le feu a pris près de la chaudière et s'est communiqué à un amas de copeaux, ce qui explique son extension rapide. A deux heures du matin seulement on a pu se considérer comme maître du feu.

Les dégâts sont évalués à 9,000 fr. environ couverts par une assurance à la Compagnie l'Abeille. Il n'y a eu aucun accident de personne.

Un pêcheur à la ligne s'était hier matin installé dans une barquette, pour pêcher, au niveau des îles Roy, au-dessus de Fontaine.

Au passage d'un bateau à vapeur, le remous devint si fort que le canot dans lequel se trouvait installé notre amateur de goujons et d'ablettes chavira complètement.

Au moment où il allait disparaître, un autre pêcheur qui se trouvait non loin de là, M. Louis Morel, employé de commerce, se jeta à la nage, et réussit à saisir le malheureux et à le maintenir hors de l'eau, malgré les mouvements convulsifs auxquels le noyé se livrait inconsciemment.

Enfin, après une sorte de lutte qui dut paraître longue au sauveteur, l'imprudent pêcheur put être retiré sain et sauf.

Un jeune enfant de 10 ans, Louis Desbiote, demeurant chez ses parents, rue des Machabbes, à Saint-Just, s'amusa hier dans la rue avec ses camarades, lorsque l'un d'eux le poussa, par mégarde, sous les roues d'une voiture qui venait à toute vitesse.

Le pauvre petit, gravement contusionné à la jambe gauche, a reçu les premiers soins à la pharmacie Noire, où ses parents, aussitôt avertis, sont venus le chercher.

Hier soir à 10 heures, M. Charles Taner, interprète au consulat américain, a été victime d'un regrettable accident.

En voulant descendre d'un tramway en marche, rue de la République, il est tombé sur la chaussée, d'une façon si malheureuse, qu'il s'est fait une profonde blessure au front.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Bouchet, il a été conduit à son domicile.

Les gardiens de la paix ont trouvé la nuit dernière deux enfants de 9 et 10 ans, les nommés Bruchon et Cusset, qui dormaient à poings fermés, étendus sur les dalles du passage de l'Argue.

Ces petits drôles qui promettent pour l'avenir, avaient fui depuis plusieurs jours le domicile paternel. Leurs poches étaient pleines de jouets qu'ils ont avoué avoir dérobé à l'étalage d'un bazar. Ils ont été écroués à la Permanence.

Le nommé Jean T..., âgé de 40 ans, voiturier, était hier soir, à 7 heures, dans un état complet d'ivresse, lorsqu'il fit une chute sur un trottoir et se blessa grièvement à la tête.

Des gardiens de la paix compatissants le firent panser à la pharmacie de M. Vial, qui, vu la gravité de son état, conseilla de le conduire à l'Hôtel-Dieu.

Notre homme témoigna alors sa reconnaissance aux agents en les injuriant et en leur distribuant de violents coups de poings. Sa surexcitation était telle qu'on dut le garder au poste jusqu'à 1 heure du matin. Les fumées de l'ivresse étant alors dissipées, il a été conduit à l'hospice où il demeure assigné à la disposition de qui de droit.

Vois divers :

Dans la journée d'hier, un malfaiteur inconnu a pénétré dans la chambre de M. Clerc, quai de l'Est, 10, en passant par une lucarne donnant sur la toiture et a dérobé une somme de 60 fr. en pièces de cinq francs qui se trouvait dans une malle.

Une enquête est ouverte. — Le nommé Jean C..., demeurant rue Lainerie, passait hier, rue Terme, lorsqu'un passant le laissa tomber sur le trottoir une pièce de 20 fr. qui vint rouler à ses pieds. S'en emparant et prenant la fuite fut l'affaire d'un instant, mais bientôt rejoint par les personnes qui s'étaient mises à sa poursuite, il a été arrêté.

— Un vol de bijoux et d'une somme de 60 fr. a été commis au préjudice de Mme Ouvrard, blanchisseuse, pendant une courte absence de son domicile. Une enquête est ouverte.

Société du Tonneau

En suite de la décision prise par l'assemblée trimes-trielle du 18 septembre, les sociétaires sont instamment priés de verser au plus tôt à leur sous-trésorier le montant des tickets dont ils sont possesseurs afin de faciliter le travail pour la nouvelle réorganisation de la société.

En outre il sera remis à chaque sociétaire un nouveau carnet de ticket d'un franc, qui sera payable en le prenant, à moins qu'on ne veuille payer l'ancien de 2 fr. 50 quoique n'étant pas complètement usé.

Il y a urgence à faire ce versement de suite, le compte tickets devant être présenté définitivement au plus tard à l'assemblée générale de décembre.

Pour le bureau.

Le secrétaire, J. RAVET.

CHRONIQUE THEATRALE

Grand-Théâtre

FAUST (début)

Si l'interprétation des *Huguenots* a rallié l'unanimité des suffrages ; nous devons à la vérité de déclarer qu'il n'en a pas été de même hier soir, pour l'opéra de Gounod.

Nous avions réservé notre opinion, notamment sur M. Conte, 2^e basse chantante, qui a joué Méphistophélès. Celui-ci jugé sévèrement dans la 1^{re} soirée, ne s'est pas relevé hier. Peu ou point d'ampleur dans la voix : tel est le reproche qu'on pourrait lui adresser. Largement suffisant pour l'opéra comique, M. Conte est au-dessous — sur la grande scène de Lyon du moins — de sa tâche.

Dans les notes élevées, l'instrument faiblit, sans pourtant reprendre sa revanche dans le registre grave.

Il est bien certain qu'on ne saurait lui adresser de trop gros reproches ; et nous sommes convaincus que M. Conte ferait excellente figure dans un théâtre de second ordre.

La direction a sous la main un artiste tout disposé à revenir à Lyon, et qui a laissé parmi tous le plus excellent souvenir. Nous voulons parler de Baquéi. Avec MM. Salomon, Seguin, Baquéi et Mlle Baux, nous aurions une année théâtrale qui ferait le plus grand honneur au directeur, et le plus grand plaisir au public.

M. Engel faisait son 1^{er} début dans le rôle de Faust. La voix est bonne pour l'emploi, manquant peut-être un peu de méthode, mais nous nous empressons de le dire, M. Engel est à conserver.

Nous n'en dirons pas autant de la 1^{re} chanteuse légère Mlle Finken, dont la voix est tremblotante et sans puissance.

Mlle Finken n'a pas l'habitude de la scène, et a un jeu par trop mouvementé.

Nous comptons sur *Air des bijoux*, pour la voir se relever un peu, ainsi que sur le grand morceau du 5^e acte *Ange pur* ; avouons-le, notre espoir a été déçu.

On nous a dit que Mlle Finken était jeune, remplie de talent, qu'elle se formerait, etc., nous ferons humblement observer que le Grand-Théâtre de Lyon n'est point une école ; Mlle Finken sort du Conservatoire, soit, mais c'est encore une élève ; qu'elle augmente son bagage artistique ; qu'elle apprenne en un mot son métier, et nous serons heureux — dans quelques années — de l'applaudir ici.

Il nous a semblé que Mlle Rivetti était remise de son émotion du 1^{er} jour ; nous devons dire qu'elle a fort convenablement tenu le rôle de Siebel, ainsi que Mme Granet celui de la duègne.

Nous n'avons aujourd'hui que des éloges à adresser à M. Seguin. Son succès a été complet et mérité au 4^e acte.

Quant à Mlle Forlani, première danseuse, elle a persisté à être au-dessous, bien au-dessous de sa devancière, Mme Lamy. Nous connaissons même bon nombre de deuxième danseuses qui pourraient la remplacer avec avantage.

Nos compliments aux chœurs ; ils ont présenté un ensemble satisfaisant ; le chœur syllabique des vieillards au 1^{er} acte a même eu les honneurs traditionnels du bis.

En résumé, de tous les artistes qui ont fait leurs débuts, hier soir dans Faust, nous conseillons de retenir seulement M. Engel, et de changer les autres. *Dura lex, sed lex.*

Philippe Mosny.

PUBLICATIONS NOUVELLES

LE MONDE LYONNAIS. — Le Monde lyonnais vient de faire paraître son 47^e numéro. En voici le sommaire :

A nos lecteurs, le Monde lyonnais. — A Sarah Bernhardt, poète, Frédéric Marty. — Une aventure fantastique, nouvelle, Pierre Delpoux. — Le Monde lyonnais aux premiers Chénob. — Les inscriptions du Bonhomme Pourquoi, le Bonhomme Pourquoi. — Sarah Bernhardt, sonnet fantaisie, Ernest d'Oranges. — Lettre de mon châlet (2^e lettre), Alphonse d'Assy. — Sarah Bernhardt, poète, Louis Le Cardonnell. — Les trois Coustou (fin), Arsène Hussaye. — La femme dans l'art, Sarah Bernhardt, Elzéard Rougier. — Revue dramatique, Sarah Bernhardt à Lyon, François Collet. — Problèmes et jeux d'esprit, E. Meunier.

ILLUSTRATIONS. — Portrait de Mlle SARAH BERNHARDT, dessin de Job, d'après une photographie de M. Melandri, à Paris. — 6 vignettes nouvelles par Job.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THEATRE-BELLECOUR. — Aujourd'hui lundi relâche pour répétition générale du *Prêtre*, pièce qui ne comporte pas moins de cinq décors nouveaux et 600 costumes.

Comme décors à sensation il y a une factorerie dans l'Inde et la prise du fort de France qui sont des plus curieux.

Quant à l'interprétation, chacun sait le succès qu'a obtenu M. Taillade, créateur du rôle de l'abbé Patrice, M. Luray, créateur du rôle de Roben, M. Montal, Mme Faury et Angèle Moreau.

C'est certainement une des soirées à sensation de la saison que nous offre aujourd'hui M. Simon.

TRIBUNE RÉPUBLICAINE

Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours, de 2 à 4 heures, 41, rue Dunois.

On demande des ouvrières brodeuses sur ornements d'église, des bouillonneuses, des dévidées à livre et à gages, des mécaniciennes et préparées pour la chaussure, des ouvrières connaissant la cravate d'homme, des mécaniciennes pour le cuir de paille, et des apprenties pour diverses corporations.

Dames réunies

Bureau de placement gratuit, ouvert tous les jours, de 2 à 4 heures, 41, rue Dunois. On demande des ouvrières brodeuses sur ornements d'église, des bouillonneuses, des dévidées à livre et à gages, des mécaniciennes et préparées pour la chaussure, des ouvrières connaissant la cravate d'homme, des mécaniciennes pour le cuir de paille, et des apprenties pour diverses corporations.

On trouvera dans notre bureau des employés de commerce, des femmes de chambre, femmes de ménage et domestiques.

Le Syndicat.

Bulletin hebdomadaire des soies

La semaine a été des plus actives. Les commissions de printemps ont commencé à se donner. La saison s'annonçant décidément sous les meilleurs auspices, notre fabrique s'est mise résolument aux achats et ses dispositions prouvent suffisamment qu'elle opère dans la crainte d'être surprise dans un avenir peut-être prochain par une hausse sérieuse.

Ce sont en effet les marchés à livrer qu'elle recherche de préférence aussi bien en soies d'Europe qu'en Asiatiques. Des contrats importants ont été faits, mais bon nombre ont échoué tant à cause des prétentions élevées des détenteurs que par suite de difficultés d'ouvraison.

Les marchés de consommation étrangers qui jusqu'à présent s'étaient montrés hésitants ont fini par se laisser entraîner et sont venus pendant ces derniers jours appuyer le mouvement par des demandes importantes. La Suisse a donné le signal et l'Allemagne ne paraît pas vouloir rester en retard. Saint-Etienne et Paris commencent aussi à s'ébranler. En somme, l'impulsion est donnée partout.

Si à ces achats de la consommation on ajoute ceux faits par le mouillage et aussi par la spéculation qui commence à donner sérieusement signe de vie, on s'explique facilement l'entraînement, pour ne pas dire l'excitation qui se sont emparés du marché pendant ces derniers jours.

Toutes les provenances ont eu leur part dans la demande, et pourtant, même sur les articles les plus privilégiés, la hausse acquise depuis la semaine passée ne peut pas être estimée à plus de fr. 1 à 2 par kilogramme.

Il est certain que, sans les leçons du passé, nous aurions déjà assisté à un enlèvement rapide des cours, car depuis bien des années la situation de notre industrie ne s'était pas présentée dans des conditions aussi favorables qu'aujourd'hui. Il n'en est rien cependant.

On sent que notre marché est bien décidé à se tenir en garde contre les exagérations qui lui ont été souvent funestes. Les prix progressent lentement, mais solidement. La confiance est revenue partout, sur le marché de l'étoffe comme sur celui de la soie et on sent qu'on marche enfin sur du terrain solide.

Si, comme tout le fait présumer, on sait rester sage, la campagne 1881-1882 promet de finir avec des résultats fructueux pour tous.

Pour cette semaine ce sont encore en soies Eurd'ope les belles qualités qui ont été plus spécialement recherchées, mais entre tous les articles, ce sont les grèges d'Italie qui ont donné lieu aux transactions les plus importantes, ainsi qu'en témoignent les chiffres de notre Condition.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 1^{er} octobre.

Les débuts du marché ont été un peu incédés. On attendait évidemment d'être fixé sur les intentions des capitaux de report, qui entrent aujourd'hui en scène par les renouvellements sur les rentes françaises.

Les indications fournies par la cote à ce sujet ayant été tout de suite très satisfaisantes, la généralité des valeurs a repris résolument son essor.

Même sur le 5 0/0 la clôture a brillamment couronné l'ardeur du marché. Ce fond reste à 116.40.

Les actions du Crédit de France sont bien tenues. Le cours actuel pourra être dépassé, car la situation de la Société et les bénéfices qu'elle réalise justifient un prix beaucoup plus élevé.

Le Crédit de France vient de traiter une importante opération, qui aura pour résultat d'accroître le dividende à répartir aux actionnaires.

La Banque Transatlantique est demandée à 650 fr.

Cette valeur suit une marche qui en assure le classement. Les nouvelles du fonctionnement de la Banque sont extrêmement favorables.

Le Suez atteint 2,050 ; le Gaz ouvre à 1,690 et repasse lestement à 1,700.

Les Chemins français et étrangers n'ont pas de changements de cours, mais gardent de très bonnes tendances.

Les actions d'Alais au Rhône clôturent à 497.50 ; les obligations clôturent à 312. La hausse de ces dernières s'arrêtera lorsque leurs prix se rapprocheront de ceux du Paris-Lyon-Méditerranée.

SPECTACLES DU 3 OCTOBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui 3 octobre, à 7 h. 1/4, *Les Huguenots*, opéra en 5 actes.

Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui, relâche.

Casino

rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léocae.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, gr. nd concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

Monsieur le Rédacteur,

Je me fais un devoir et un honneur de déclarer que la méthode du docteur V. Schmitt, 16, rue Passy, par laquelle j'ai vu guérir Mme Chabert, 23, rue Picardie, il y a plus de six mois, d'un cancer du sein, très ancien, donne des résultats dépassant toutes prévisions.

Paris, le 25 septembre 1881.

Docteur LIPKAU,

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

Société anonyme

AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions

suivantes :

A vue	2 0/0
A 3 mois	3 0/0
A 6 mois	4 0/0
A 1 an	4 1/2 0/0
A deux ans et au-dessus	5 0/0

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES

Le rédacteur gérant, P. ANNÉQUIN.

Lyon. — Imprimerie du *Républicain du Rhône*,
18, quai de l'Hôpital.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AUX DEUX PASSAGES

LYON

LUNDI 3 OCTOBRE

ET JOURS SUIVANTS

CORBILLES DE MARIAGE

TROUSSEAUX & LAYETTES

EXPOSITION GÉNÉRALE & MISE EN VENTE

NOUVEAUTÉS D'HIVER

Étoffes nouvelles, Lainages, Soieries, Velours, Moires, Peluches, Tissus noirs, Draperies, Cachemires des Indes et de France, Châles et fichus, Fourrures
Étoffes pour Ameublements, Toiles, Articles de blanc, Rideaux, Lingerie, Confections et Costumes pour dames, Vêtements et Coiffures de fillettes et de petits garçons, Bonneterie
Ganterie, Chemiserie, Mercerie, Passenterie, Articles de Paris, de la Chine et du Japon, etc., etc.

Toutes les Nouveautés de la saison figureront à cette exposition qui aura lieu dans les cinq étages affectés à la vente, c'est-à-dire au rez-de-chaussée, au sous-sol, au premier, au deuxième et troisième étages. Parmi ses attraits les plus saillants, nous citerons : les Toilettes nouvelles en Robes, Costumes, Matinées, Jupons, Manteaux et Confections pour Dames, fillettes et garçonnets. Tous nos comptoirs ont rivalisé de goût et d'assortiments : jamais, nous pouvons le dire en toute assurance, aucune maison de province et même de Paris n'a présenté un choix plus grand et plus varié réuni à des prix aussi avantageux.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

COMPTOIR DES ÉTOFFES NOUVELLES

Sergé pékin nouveauté, trame pure laine, largeur 55 cent., valeur réelle 1 fr., à...	0.50
Cheviotte anglaise pékin, très bonne étoffe pour costume, largeur 1 m. 10, à...	0.95
Cachemirienne quadrillée nouveauté, trame pure laine, largeur 1 m. 10 valeur réelle 2 fr. 25, à...	1.25
Sergé foulé pure laine, mélanges nouveaux, largeur 1 m. 10, valeur réelle 2 fr. 25, à...	1.75

TOILE TOUT A FAIT SANS PRÉCÉDENT

Trame granitée et diagonale fine, pure laine, mélanges nouveaux, largeur 1 m. 10, valeur réelle 3 fr. 75, à...	1.95
--	------

COMPTOIR DES LAINAGES UNIS

Arnaumes pure laine, toutes couleurs, largeur 0 m. 55, d'une valeur de 1 fr. 50, à...	0.80
Satins et chevrons, pure laine, toutes nuances, largeur 55 cent., valeur réelle 1 fr. 75, à...	0.90

SANS PRÉCÉDENT

Cachemire de l'Inde pure laine toutes nuances, larg. 1 m. 10, valeur réelle 2 fr. 25, à...	1.25
Sergé foulé pure laine, toutes nuances assorties à nos fantaisies, largeur 1 m. 10, valeur réelle 3 fr. 50 à...	1.95

COMPTOIR DES TISSUS NOIRS

Alpaga brillant, largeur 70 cent. à...	0.65
Crétonne pacha brillante, largeur 70/75	0.85
Seriales noir pure laine, bonne qualité à...	1.45
Satin broché pour garnitures, qualité de 3 fr. 50 à...	1.75
Cachemire fin, pure laine larg. 110, valeur réelle 3 fr. à...	1.95
Cachemire de l'Inde foulé pure laine, largeur 110 à...	1.95
Arnaumes pure laine, dessins variés, largeur 110 à...	2.25

COMPTOIR DES DRAPERIES

Flanelle pure laine pour chemises, rayée et à carreaux, à...	1.25
Velouté laine, pour robes de chambre largeur 120 cent à...	1.40
Velton mélangé, toutes nuances, largeur, 120 cent., à...	1.45
Drap anglais uni, toutes nuances nouvelles, à...	1.90
Cheviot quadrillé, mélangé multicolore, largeur 140 cent., à...	4.50
Drap Président, avec envers, largeur 130 cent., à...	3.90
Drap cachemire avec envers, pour confection, loutre, myrte et noir, largeur 130, à...	5.50

COMPTOIR DES SOIERIES

Satin moire française pour garnitures, teintes nouvelles, à...	5.90
Pékin noir, faille et satin, largeur 60 c., à...	4.50
Pékin nouveauté fonds satin, pour garniture, largeur 50 cent., à...	4.90
Bavars broché noir, fonds satin, qualité de 9 fr. 50, à...	6.90
Satin de France, tout soie, étoffe nouvelle pour robes et costumes, largeur 58 c., à...	8.90

COMPTOIR DES FOULARDS ET CRAVATES

Velours soie ciselé, valant en fabrique 12 fr. 50, à...	8.90
Peluche soie, teintes nouvelles, largeur 55 cent, qualité extra, à...	12.75
Velours de Lyon pure soie, d'une valeur de 19 fr., à...	13.75
Foulards Surah, 1/2 grandeur, qualité de 1 fr. 90, à...	1.25
Foulards Surah, taille 65 cent., à...	2.45
Foulards Surah, grande taille, qualité de 6 fr. 50, à...	4.50
Foulards Corah, double chaîne, taille 90 c.	6.90
Echarpes pour dames, pékin glacé, hautes nouveautés, à...	4.45
Echarpes pour dames, satin duchesse frange chenille, à...	2.45
Echarpes pour dames, satin duchesse, brodées, frange chenille extra, à...	3.90
Echarpes moirées, haute nouveauté, teintes nouvelles, à...	4.50
Collerettes « Sarah Bernhardt », satin merveilleux et dentelle, à...	9. »
Plastrons, haute nouveauté pour dames, à...	3.50
Plastrons pour hommes, dispositions et formes nouvelles, à...	2.45

COMPTOIR DES TAPIS

AMEUBLEMENTS

Foyers haute laine, 120/45, valeur réelle 5 francs, à...	3.25
Canapés, haute laine 165/70, valeur réelle 15 francs, à...	7.90
Carpettes moquette bouclée 200/140, valeur réelle 24 francs, à...	15.75
Carpettes haute laine 200/120, valeur réelle, 35 francs, à...	19. »
Rideau Véronèse avec bordure et sous-bassement, hauteur 3 m., valeur réelle 12 fr. 50, le rideau à...	8.50
Rideau Bahama, tissu brillant imitant la soie, hauteur 3 m., valeur réelle 15 fr., le rideau à...	10.75
Rideau Kholivan, gros tissu sans envers hauteur 3 m. valeur réelle 20 fr. le rideau...	15.75

COMPTOIR DE TOILES ET DE BLANC

Toile écrue, largeur 80 cent. valeur réelle 1 fr. à...	0.75
Toile écrue, largeur 4 m. valeur réelle 1 fr. 25, à...	0.95
Toile ménage 1/2 blanche, extra forte, largeur 110, valeur réelle 2 fr. 10, le mètre...	1.75
Toile blanche pour draps sans couture largeur 2 40, valeur réelle 5 fr. 50, le mètre...	4.50
Toile blanche extra forte pour draps sans couture, largeur 2 m. 40, fabrication et propriété exclusive de la maison le mètre...	5.60
Guipure pour rideaux, largeur 70 cent. le mètre...	0.40
Rideaux gaze brochée encadrés festonnés, hauteur 3 m., largeur 1 m. 45, valeur réelle 6 fr. 50 le rideau...	3.25
Petits rideaux assortis, haut., 2 m. 50 la paire...	2.90

COMPTOIR DE BONNETERIE

Rideaux guipure, encadrés festonnés, hauteur 3 m., larg. 1 m. 50, valeur réelle 9 fr. 50, le rideau...	5.25
Petits rideaux assortis, hauteur 2 m. 50, la paire...	3.75
Rideaux brodés, encadrés festonnés, h. 3 m. largeur 1 m. 60, valeur réelle 12 fr. 75, le rideau...	9.75
Petits rideaux assortis, hauteur 2 m. 50, la paire...	9.75
Dossiers guipure, valeur réelle 1 m. 50, le dossier...	0.60
Couvre-pieds piqués, grande taille, à...	5.50
Couvertures laine blanche pour pensionnaires...	11.75

COMPTOIR DE CHEMISES POUR HOMMES

Tricot de chasse, pure laine, à côtes ou devant fantaisie et 2 rangs de boutons, toutes tailles, val. réelle, 12,50, à...	6.90
Jupons de laine, bonne qualité, à côtes, avec ceintures, toutes nuances, valeur réelle 10 fr. 50, à...	6.90
Chaussettes coton, façon tricot à la main, écru, cachou et rayé, valeur réelle 1 fr. 25, la paire...	0.65
Camisoles coton piqué, à taille, très bonne qualité...	1.90

COMPTOIR DE GANTERIE

Gants tricot anglais, véritable mérinos, valeur réelle de 2 fr. 50, la paire à...	1.25
Gants parisiens mérinos, nuances fines, manchettes avec rubans, toutes tailles pour dames, la paire...	1.45

COMPTOIR DE CHEMISES POUR HOMMES

Chemises crétonne sans apprêts, plastron, col et poignet toile, valeur de 6 fr., 50, à...	3.75
Chemises flanelle plastron double, dispositions nouvelles, très bonne qualité, valeur réelle 10 fr., 50, à...	6.50

COMPTOIR DES RUBANS, PASSEMENTERIE

Rubans moirés, h. nouveauté, à...	0.60-0.80-0.90
Rubans faille, envers satin, toutes nuances, à...	0.50-0.65-0.80
Grand choix de galons plume, haute nouveauté.	
Sacs de voyages, mouton maroquiné, pl. peau, à...	2.40-2.95-3.95
Sacs de voyage, mouton maroquiné, intérieur peau, extra, à...	3.50 & 4.50

COMPTOIR DE JUPONS ET LINGERIE

Fil d'Alsace, la boîte de 24 pelotes...	2.90
Fil au Petit Journal, la boîte de 12 pelottes...	0.80
Coton à la Botte pour coudre, la boîte	0.70
Jupons drap, jolie garniture à...	4.90
Jupons satin soie, piqués, doublés flanelle...	19.50
Jupes drapées, tissu pure laine, à...	19. »
Jupons shirting, volant brodé à...	2.90
Jupons piqués, molletonnés, festonnés à même...	2.75
Jupons flanelle, toutes nuances, avec broderies...	5.75
Camisoles shirting, jabot broderie...	2.90

COMPTOIR DES CHALES

Carrés cachemire de l'Inde, tissés, dessins nouveaux, à...	150 & 200
Carrés cachemire de l'Inde, fins, dessins riches, à...	250 & 350
Carrés cachemire de l'Inde, qualité très fine, à...	800 & 1000
Carrés copie de l'Inde, dessins nouveaux à...	45
Longs copie de l'Inde, dessins riches, à...	90 & 120
Carrés diagonale, pure laine, grande taille à...	5.90
Carrés drapés, haute nouveauté pure laine, à...	12
Longs tartans, pure laine, belle qualité à...	14
Châles peluches, haute nouveauté, à...	4.90
Fichus nid d'abeilles, pure laine, à...	6.75

COMPTOIR DES COSTUMES POUR DAMES

Peignoirs drap anglais, jolie garniture, liserés satin vieil or ou grenat, à...	95
Peignoirs drap velouté, col et parements velours, à...	22 »
Peignoirs drap diagonale pure laine, col et parements velours...	25 »
Mat. nées drap nouveauté pure laine, doublée flanelle, jupe plissée...	45 »
Costumes sergé pure laine, toutes nuances...	40 »
Costumes quadrillé pure laine, pèlerine froncée...	45 »
Costumes drap pure laine, garniture velours...	49 »

COMPTOIR DE CONFECTIONS POUR DAMES

Paletot avec petite pèlerine, drap anglais longueur 1 m. 25, à...	22 »
Grande Jaquette voyage, drap anglais, longueur 1 m. 25...	20 »
Visite drap anglais longueur 1 m. 25 à...	25 »
Visite jolie cheviotte anglaise nouveauté	29 »
Jaquette drap fantaisie façon tailleur	11 »
Jaquette cheviotte anglaise belle qualité, haute nouveauté, à...	19 »
Visite taupeline loutre ou noir, pure laine garnie piqués liserés satin soie à...	39 »

COMPTOIR DES VÊTEMENTS DE FILLETTES ET GARÇONNETS

Vêtements complets pour petits garçons, drap anglais, nuances variées.	de 4 à 7 ans 8.50	de 8 à 11 ans 9.50
Pardessus drap russe, bordé de galons...	de 4 à 8 ans 11.50	de 9 à 12 ans 12.50
Paletots fillettes drap bouclé, loutre, marine et noir...	de 3 à 6 ans 8.50	de 7 à 10 ans 10.50
Paletots fillettes drap président, toutes nuances.	de 2 à 6 ans 11 »	de 7 à 10 ans 15 »
Paletots fillettes dr. noir, pour pensionnaires...	de 6 à 10 ans 17 »	de 11 à 14 ans 22 »

Indépendamment de plusieurs escaliers, un **ASCENSEUR ÉDOUX** (système perfectionné) dessert tous les étages. Un **TÉLÉPHONE** en communication avec tous les abonnés du réseau lyonnais est installé dans notre **Salon de lecture**, et à la disposition de nos clients et visiteurs.

Envoi franco d'échantillons et marchandises, --- PRIX FIXES MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS, --- Echange ou remboursement de tout achat qui laisserait le moindre regret